



Association Romande des Interprètes en Langue des Signes

Les travaux et participations énumérés ci-dessous donnent droit à remboursement de frais (Frs 30.- l'unité). Pour toute autre activité, merci d'en référer au comité.

Toute réunion qui a lieu en Suisse romande donne droit à 1 unité, alors qu'une réunion à l'extérieur de la Suisse romande donne droit à 2 unités d'où l'abréviation 1u/2u

Représentation de l' ARILS , par séance ou manifestation (auprès d'une association extérieure, également organisation de formation continue)	1u/2u
Délégation en commission , par séance (ComInter, ARILS-Procom, SSP, groupe de liaison ARILS-bgd-Ilissi, organisation formation continue, formation interprètes, commission d'équivalence)	1u/2u
Réunion du comité ARILS , par séance	1u
par journée	2u
Représentation à l' EFSLI , par jour d'absence (congrès, réunions, etc)	2u
Rédaction de procès-verbal , par PV	1u
Traduction , par page A4 remplie	1u
Infos ARILS , par numéro	1u
Site ARILS , par année	2u
Organisation formation continue	1u/2u
Autres , selon accord du comité	1u/2u

Veuillez SVP remplir des formulaires pour les tâches effectuées dans l'année écoulée et les remettre chaque année au trésorier/ à la trésorière de l'association, **avant le 10 décembre**.

Les paiements sont effectués une fois par année par le trésorier/ la trésorière.

Vous pouvez également remettre en don à l'ARILS les jetons accumulés. Dans ce cas, il vous faut quand même remplir les formulaires de manière à faire apparaître au niveau comptable les frais réels de jetons et les dons correspondants.

MERCI !

ARILS, janvier 2018

ARILS

Membre collectif du Syndicat suisse des Services publics
comité@arils.ch / www.arils.ch

Edition mise à jour en janvier 18